

Annexes

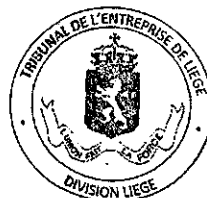
**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Ré

Mc
E



19058098



16 AVR. 2019

Greffé

N° d'entreprise : **0403.958.973**

Dénomination

(en entier) : **JAC**

(en abrégé) :

Forme juridique : **société anonyme**

Adresse complète du siège : **Verte-Voie 49/51 à 4000 Liège**

Objet de l'acte : nomination commissaire

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 28 mars 2019 :

"...

IV. DELIBERATIONS ET RESOLUTIONS

L'assemblée constate qu'elle est valablement constituée et entérine l'exposé du président ainsi que la composition du bureau.

Par courrier 28 novembre 2018 le commissaire présente sa démission et propose la nomination de ScPRL J-L PRIGNON, Réviseurs d'entreprises représentée par Jean-Louis Prignon à la fonction de commissaire pour la S.A. JAC. Le mandat est d'une durée de 3 ans, soit jusqu'à l'assemblée générale de 2021

Les honoraires alloués au commissaire demeurent inchangés : 6.750 EUR par exercice social.

Après délibération, l'assemblée accepte la proposition à l'unanimité des voix.

A l'unanimité, l'assemblée générale confère tous pouvoirs au gérant et à la SA TRIGONE-CONSEIL, valablement représentée par un de ses administrateurs et ayant son siège social, Voie de l'Air Pur 17/19 à 4052 BEAUFAYS, chacun agissant seul avec faculté de substitution, en qualité de mandataire aux fins d'exécuter les résolutions qui précèdent, et notamment procéder aux éventuelles publications aux Annexes du Moniteur belge et effectuer toute modification des données de la société auprès de la Banque Carrefour des Entreprises et des Guichets des Entreprises...."

Trigone-Conseil SA
représenté par la scs Anne Sciascia
Elle-même représentée par Anne Sciascia

Mandataire

Déposé en même temps : procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 28 mars 2019

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 26/04/2019 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).